



RÈGLEMENT INTÉRIEUR - version 8 - 01/01/2025

Préambule

Ce règlement complète les statuts de l'Association des Dragons.

Tout manquement aux dispositions du présent règlement est un manque de courtoisie vis-à-vis des autres membres du club et sera sanctionnable.

La détente, l'agrément et les résultats sportifs que chacun des membres peut espérer obtenir de la fréquentation du club, ainsi que la vie du club en général, dépendent en grande partie du bon comportement de chacun des membres de celui-ci.

Ce bon comportement doit consister non seulement à éviter de perturber la bonne utilisation des installations par les autres membres, mais aussi à s'efforcer d'apporter au fonctionnement du club une contribution positive.

Tout joueur entrant dans le club prendra connaissance de ce règlement, s'en référera.

L'équipe encadrante ainsi que les membres du bureau se tiennent à votre disposition pour toutes remarques concernant la vie du club.

Le paiement de la cotisation d'adhésion constitue une acceptation implicite du présent règlement intérieur. Tout adhérent est tenu de le respecter.

Article 1 : licences et cotisations

Pour pratiquer le baseball et/ou le softball dans le club, il faut avoir une licence spécifique baseball ou softball et être à jour de ses cotisations et de l'ensemble des pièces constituant le dossier d'inscription.

En payant la cotisation, l'adhérent atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des Dragons, du règlement intérieur du gymnase et s'engage à les respecter.

Article 2 : déroulement des entraînements et des matchs

Seuls les membres licenciés et à jour de leurs cotisations ont accès aux matchs, entraînements et matériel du club.

Les licenciés d'autres clubs ne seront acceptés aux entraînements et/ou aux matchs que sous validation préalable du bureau. Une cotisation pourrait leur être demandée.

L'entraîneur est la seule personne responsable sur le terrain, délégué par le Président, à prendre les décisions au bon déroulement de la pratique du baseball ou du softball.

Les joueurs et leurs parents se doivent de respecter ses décisions en toutes circonstances. Il se tient cependant à disposition pour échanger avec vous.

Les joueurs et leurs parents se doivent de respecter les horaires d'arrivée et de départ préalablement communiqués (mails, WhatsApp, Messenger, sms, Facebook ou tout autres modes de communication à la discrétion de l'entraîneur).

L'entraîneur se réserve le droit de refuser l'entraînement pour un joueur dont les retards seraient préjudiciables au bon déroulement des entraînements et des matchs.

Les joueurs mineurs sont pris en charge sur les horaires d'entraînement et de matchs de la catégorie dans laquelle ils sont inscrits ou pour laquelle ils peuvent être éventuellement conviés dans le cadre d'un sur classement. Le club ne pourra pas être tenu pour responsable de ce qui se passe en dehors de ces horaires.

Toute absence à l'entraînement devra être signalée à l'entraîneur dans un délai convenable. Tous joueurs, encadrants et parents doit avoir le respect des lieux, du matériel, des bénévoles, des adversaires et des officiels (arbitres, scoreurs).

Les joueurs et les parents pour les jeunes joueurs devront aider à la mise en place du terrain et au rangement du matériel au début et à la fin des matchs. Pour les entraînements, ceux sont les joueurs qui feront l'installation et le rangement.

A titre de rappel, il est fortement recommandé pour tous les joueurs et joueuses de toutes les catégories de s'équiper de matériel adapté (coquilles, crampons, pantalons...) lors des entraînements et des matchs. L'entraîneur a un rôle de conseiller quant à ces équipements.

Article 3 : discipline et comportement

Tout joueur devra avoir une tenue correcte, tant morale que physique sur le terrain, les vestiaires et tout autre événement organisé par le club.

La tenue d'un joueur/d'une joueuse de baseball pendant un match se compose d'un maillot rentré dans son pantalon, d'une ceinture et d'une paire de chaussettes aux couleurs du club. La casquette du club fait partie intégrante de la tenue de baseball.

La tenue d'un joueur/d'une joueuse de softball pendant un match se compose d'un maillot rentré dans son pantalon, d'une ceinture et d'une paire de chaussettes aux couleurs du club. La casquette du club peut faire partie de la tenue. Il est possible aussi de jouer avec une seconde tenue composée d'un short, d'un maillot et de chaussettes aux couleurs du club.

Pendant un match tout joueur surpris à fumer ou boire de l'alcool dans le dug-out ou sur l'enceinte sportive sera exclu du match ou de l'entraînement.

Des sanctions disciplinaires peuvent être également prises.

En toute circonstance lors des activités de l'association, les membres doivent respecter les personnes et installations. En particulier lors des rencontres : se conformer aux règles du jeu, respecter les décisions des arbitres et des scoreurs, respecter les adversaires, partenaires et public, refuser toute forme de violence et de tricherie, rester maître de soi en toutes circonstances.

Les joueurs ne parlent pas aux arbitres, s'ils veulent passer un message à celui-ci, ils doivent s'adresser aux coachs qui feront le relai.

Article 4 : déplacements

1/ déroulement des déplacements :

- Pour les rencontres se déroulant à l'extérieur, le transport sera assuré par les parents ? les entraîneurs ou les joueurs eux-mêmes.
- Les parents qui confient leurs enfants à d'autres parents ou à l'entraîneur devront s'assurer d'avoir le nom et le numéro de téléphone de la personne qui prend en charge leur enfant.
- Il appartient au conducteur et propriétaire du véhicule de s'assurer que son véhicule est suffisamment fiable pour assurer la sécurité de ses occupants en prenant en compte l'état des routes et des intempéries et de vérifier auprès de sa propre compagnie d'assurance la prise en charge du déplacement.
- Tout accompagnant est en droit et devra interdire à un parent ou un joueur de conduire s'il juge son état préoccupant. En cas de non-respect de cette décision, le club se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.
- Dans le cas où la sécurité serait remise en cause, le bureau du club devra être alertée afin de prendre les mesures nécessaires.

2/ Dons des frais de déplacements :

- Le demandeur du don doit remplir le formulaire de don des frais de déplacement. Il doit fournir une photo de sa carte grise ainsi que les justificatifs liés au déplacements (copie badge ou photo des tickets d'autoroute).
- Les déplacements des adhérents du club pour les matchs, entraînement, journée d'animation ou évènement caritatif ou tous les évènements auxquels l'association participe peuvent faire l'objet de don de frais de déplacement que ce soit des déplacements régionaux ou nationaux.

Article 5 : arbitrage, scorage et formation

La participation de certains joueurs, sur la base du volontariat, à l'arbitrage et au scorage, est une condition sine qua non à l'engagement du club en compétition officielle. Le club devant

répondre au cahier des charges de la Fédération Française de Baseball Softball, des formations d'arbitre et de scoreur sont organisées régulièrement.

Le coût de la formation sera pris en charge par le club à condition que le bénéficiaire s'engage à arbitrer ou scorer gratuitement 2 journées de matchs officiels soit 2 fois 2 matchs.

La formation au coaching est aussi possible avec l'engagement, de la part du futur coach, d'encadrer une équipe. Une partie du coût de la formation peut être pris en charge à la demande du coach auprès du bureau. Celle-ci doit être justifiée.

Article 6 : Matériel et tenue du club

L'équipement (matériel, tenue...) pourra être prêté par le club pour la saison. En contrepartie, une caution par chèque devra être donnée au membre du bureau responsable des tenues.

Il devra être restitué en fin de saison selon les modalités qui vous seront communiquées.

Toute dégradation anormale ou perte sera à la charge du porteur.

La caution sera encaissée en cas de non-retour du matériel dans le délai imparti ou en cas de dégradation.

Article 7 : Local technique

Chaque équipe ainsi que son coach est responsable du stockage, du rangement et de l'entretien de son matériel.

L'accès est sous la responsabilité de chaque coach.

Tout matériel abîmé doit être déclaré au coach qui en avisera le Bureau.

Article 8 : sanctions

Tout joueur pratiquant le baseball ou le softball sous la direction d'un entraîneur qui ne suivrait pas les directives de ce dernier ou lui manquerait de respect sera passible de sanctions.

Plus généralement, toute atteinte à la moralité du club ou au présent règlement sera passible de sanction. En cas de manquement, le bureau délibérera sur la sanction applicable en fonction de la faute constatée.

Les sanctions applicables pourront aller jusqu'à l'exclusion temporaire (un ou plusieurs matchs et/ou entraînements) ou définitive du club.

Des sanctions financières peuvent être données si un matériel est volontairement abîmé, exemple jet de casque après un passage au bâton raté : 40 €. Le bureau pourra adapter la sanction financière au prix en vigueur neuf de casque.

Article 9 : divers

En payant la cotisation, l'adhérent autorise, la FFBS et le club des Dragons, à utiliser son image et ses paroles ou celle de son enfant, si l'inscription concerne celui ci, dans la presse écrite, radiophonique, télévisée et informatique dans le but de valoriser, sans but lucratif, la pratique du sport par ses membres.

En payant la cotisation de son enfant, le parent de mineur (ou tuteur légal) autorise son enfant à participer aux activités physiques et sportives, y compris les rencontres et compétitions, organisées dans le cadre des activités du club des Dragons, ainsi qu'à ses déplacements. Le parent ou tuteur légal demande aux responsables de l'association sportive ou, si nécessaire de la FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL SOFTBALL de prendre toutes décisions d'ordre médicales et chirurgicales, en son lieu et place, en cas d'accident nécessitant une intervention urgente.

Le bureau tient à rappeler que tout membre licencié de notre association dispose de droits mais également de devoirs. A ce titre, chacun est concerné par la préparation, l'organisation et la participation aux différentes manifestations.

Ce règlement intérieur sera soumis par le Président et certifié conforme et sincère par le vote du comité directeur.

Article 10 : discipline et comportement des coachs

Les coachs et managers représentent le club et la courtoisie est nécessaire sur le terrain avec les officiels, les coachs adverses et particulièrement les arbitres.

Les coachs et managers peuvent contester calmement et sans élever la voix des décisions de l'arbitre. Il est recommandé de s'approcher de l'arbitre pour discuter.

De fait, il n'est toléré, ni cri ni hurlement envers les arbitres.

Les coachs ne dénigrent pas les adversaires, ni les joueurs de leur équipe, ni les dirigeants du club, ni le club. si c'était le cas se référer à l'article sur les sanctions.

Le paiement de la cotisation d'adhésion constitue une acceptation implicite du présent règlement intérieur. Tout adhérent est tenu de le respecter.